

Image not found or type unknown



Contestation d'un rapport enquête Alfa

Par **panatinaikos**, le **30/04/2013 à 14:34**

bonjour,

j'ai eu un accident avec un tiers,nous avons etabli le constat d'amiable en temps opportun,nous attendons depuis un an notre remboursement, l'assurance m'a envoyé un enquêteur privé ALFA qui a etabli un rapport suspicieux,j'ai porté plainte auprés du tribunal qui m'a donné tort ? j'ai fais un recours et j'attend jusqu'à ce jour aucune suite...Que dois je faire en pareil cas,merci de me conseiller.Salutations

Par **chaber**, le **01/05/2013 à 10:44**

bonjour

L'assureur a eu un doute sur la véracité du constat amiable et, de ce fait, déclenché une enquête.

[citation],j'ai porté plainte auprés du tribunal qui m'a donné tort[/citation]Quel est le motif donné par le tribunal?

Avez-vous copie du rapport que vous appelez "suspicieux"

Par **panatinaikos**, le **02/05/2013 à 21:39**

hélas non ! il est chez mon assureur qui refuse de me donner une copie??? que dois je faire, merci

Par **chaber**, le **04/05/2013 à 10:45**

bonjour

l'assureur a le droit de ne pas vous transmettre le compte-rendu de l'enquête qu'il a diligenté.
Mais il vous a certainement communiqué les conclusions.

Je réitère ma question: pourquoi le tribunal vous a-t-il donné tort?

Par **gougou**, le **04/05/2013 à 18:26**

l'assurance adverse affirme que je n'avais pas de permis de conduire au moment de l'accident
, alors que c'est faux ?

Par **chaber**, le **04/05/2013 à 18:42**

bonjour

si vous êtes titulaire du permis de conduire. Quel est votre problème.

Toujours pas de réponse à la question du tribunal

Par **gougou**, le **04/05/2013 à 20:29**

le tribunal m'a donné tort parceque j'étais assuré en RC-DC (Dommages collision) alors que
mon antagoniste lui était assuré en TR tous risques voilà tout.....est ce équitable tout ce mic
mac ?

Par **chaber**, le **07/05/2013 à 07:21**

bonjour

Je n'ai toujours pas compris l'intervention du tribunal: était-ce pour déterminer les
responsabilités?

De même, pour la non-intervention de votre assureur, si, comme vous le dites, vous êtes
couvert en dommages collisions, que votre permis est valable.

Essayez de préciser davantage:

pourquoi intervention du tribunal?

qui est à l'origine de cette intervention?

y a-t-il eu constat amiable ou de police?

y a-t-il eu alcootest positif?

n'avez-vous pas omis de déclarer à votre assureur un fait quelconque pouvant modifier le contrat?